LA COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC

Rend des décisions en matière d'éthique et de déontologie

Exempte de taxes des organismes à but non lucratif

Rend des sentences arbitrales lors de conflits municipaux

Intervient en gestion de conflits et en matière d'accompagnement

Mène des enquêtes sur l'administration municipale

Mène des enquêtes sur des actes répréhensibles à l'égard des organismes municipaux

Mène des enquêtes et des poursuites en matière d'intégrité des élus

Conseille la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation

Réalise des audits de conformité et de performance dans certaines municipalités et certains organismes municipaux

Exerce le contrôle d'une municipalité par décret gouvernemental (tutelle)

Administre provisoirement une municipalité